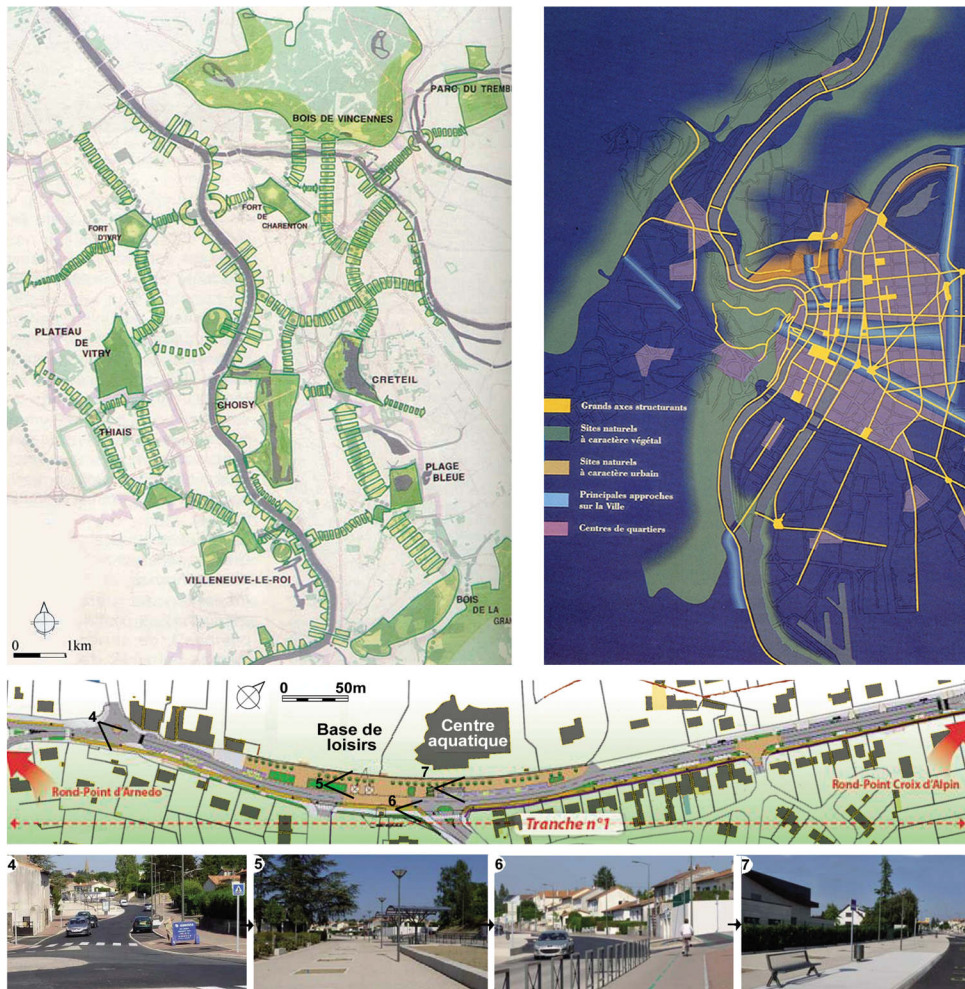


Pour un réseau d'espaces publics accessibles à tous



DOSSIER DE PRESSE



Communiqué de presse du 30/11/2017
Le Prix National arturbain.fr 2017

Le Prix National arturbain.fr est organisé chaque année depuis 1997 par l'association pour la promotion de l'art urbain et de l'éthique du cadre de vie, dite Séminaire Robert Auzelle (SRA). Il s'adresse aux professionnels du cadre de vie et aux élus soucieux de présenter une réalisation dont ils sont fiers répondant au thème de l'année :

« Pour un réseau d'espaces publics accessibles à tous »

Un appel à candidatures est paru dans la presse et sur le site Internet www.arturbain.fr, ainsi qu'auprès des différents réseaux du SRA. Six opérations lauréates ont été sélectionnées par le Conseil d'Administration du SRA.

Le jury, composé par les 6 maires eux-mêmes, a désigné par un vote à distance :

1/ Le Prix des maires :

« Le cœur de bourg, un quartier nature », à Rocquencourt (78)

2/ La Mention qualité architecturale :

« Le quartier Joseph Suay », à Baillargues (34)

3/ La Mention qualité de la vie sociale :

« Un nouveau cœur de ville pour vivre ensemble », à Volonne (04)

4/ La Mention respect de l'environnement :

« Les espaces publics », à Cherbourg-en-Cotentin (50)

5/ Mention : « Le Domaine d'Hillès », à Léguevin (31)

6/ Mention : « La Traverse », à Cerville (54)

En outre, ont été attribués :

- **La meilleure communication** (prix du public présent dans la salle)

« La Traverse », à Cerville (54)

- **Le Prix Internet** (ouvert sur www.arturbain.fr depuis le 13 novembre, 617 voix sur 1461 votants)

« Les espaces publics », à Cherbourg-en-Cotentin (50)

Un hommage vidéo a été rendu à Robert-Max ANTONI, Président-Fondateur du Séminaire Robert Auzelle, décédé le 28 juin 2017. Cet hommage ainsi que les présentations vidéo des tous les intervenants seront disponibles prochainement sur <http://arturbain.fr/arturbain/prix/2017/>.

Photos disponibles auprès de Aude VASPART : vaspart.aude@numericable.fr ou 06 20 41 77 19.

Pour tout renseignement s'adresser à Christiane LEVASSEUR, Vice-présidente du SRA chargée de la communication : ch-levasseur@orange.fr ou 06 03 79 73 73.



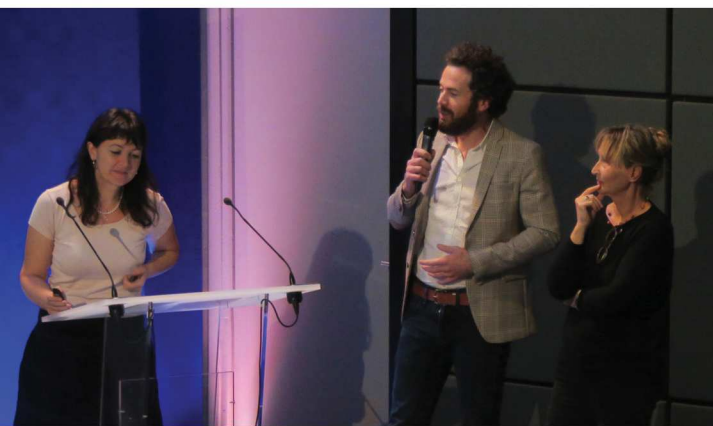
**PRIX DES MAIRES 2017 :
ROCQUENCOURT**

Philippe NOYER, Maire Adjoint à l’Urbanisme, **Marie DURCA**, AREP Ville et **Delphine BOUTTIER**, Citallios



**Mention qualité architecturale :
BAILLARGUES**

Jean-Luc MEISSONNIER, Maire, **Philippe BONON**, A+ Architecture et **Jean-Marc LEYGUE**, GGL Aménagement



**Mention qualité de la vie sociale :
VOLONNE**

Sandrine COSSERAT, Maire, **Fabien VAISSIERE**, Habitations de Haute Provence et **Christiane MARS**, R+4 Architectes



**Mention Respect de l’Environnement et Prix Internet :
CHERBOURG-EN-COTENTIN**

Sébastien FAGNEN, Maire Délégué de Cherbourg-Octeville et **Serge RENAUDIE**, Architecte-urbaniste



**Mention :
LEGUEVIN**

François RIEUSSE, ARP FONCIER



**Mention et Prix de la meilleure communication :
CERVILLE**

Gisèle FROMAGET, ancien maire, **Catherine RUTH**, Architecte conseiller CAUE 54



**Hommage à Robert-Max ANTONI,
Président-Fondateur du Séminaire Robert Auzelle
(1939-2017)**

PRESENTATION DU THEME DE REFLEXION 2017

Chaque année, un thème de travail est retenu par le conseil d'administration du séminaire Robert Auzelle (SRA). Ce thème, commun aux trois grandes manifestations, va permettre de guider dans leur choix et de valoriser aussi bien les réalisations retenues pour le Prix National que les projets du Concours international ainsi que les réflexions et propositions issues de la Rencontre avec les professionnels du cadre de vie et des services de l'Etat.

Thème 2017

Pour un réseau d'espaces publics accessibles à tous

Les travaux engagés, ces dernières années, par le SRA avec les services de l'Etat, les Professions du cadre de vie, les maires, maîtres d'ouvrages publics ou privés et maîtres d'oeuvre, auteurs et responsables des réalisations du Prix National ; ainsi que les projets des équipes pluridisciplinaires (enseignants et étudiants) du Concours International, mettent en évidence la nécessité de valoriser le réseau des espaces publics.

Un **réseau** est constitué d'au moins deux « Espaces Publics » qui traitent :

- des circulations douces
- des places publiques
- du circuit lumière
- du plan paysage
- de la trame verte et bleue
- d'un circuit touristique ou culturel
- des aires de jeux
- de la communication numérique
- des fonctionnalités urbaines...

Les maîtres d'ouvrages publics ou privés et maîtres d'oeuvre, candidats au Prix national 2017 ainsi que les équipes universitaires pluridisciplinaires candidates au Concours international 2017-2018 présenteront un **plan de mise en valeur de l'Espace public** et devront faire ressortir en quoi cette **mise en réseau** renforce et valorise les espaces publics concernés sur les critères suivants : **Qualité architecturale**, **Qualité de la vie sociale**, **Respect de l'environnement**¹

Les candidats au Prix national proposeront des réalisations existantes, terminées depuis un an au moins, permettant notamment d'en apprécier les qualités d'usage, dont l'accessibilité.

Les réalisations et projets concernés seront situés, de préférence, dans les territoires de villes moyennes, de petites villes, inscrites ou non dans une intercommunalité.

Ces collectivités porteuses du développement durable de demain, **conjuguant urbanité et ruralité, méritent d'être soutenues.**

Le **Plan de mise en valeur de l'Espace public** permettra de **constater un état existant**, présentera un **programme d'actions de mise en valeur** et pourra utiliser **différents thèmes relevant de politiques publiques**, tels que par exemple :

• Pour la **Qualité architecturale** :

- Le « Plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics » (PAVE)
- Le « Plan lumière »
- Le programme d'actions concernant les arts de la rue et le mobilier extérieur

• Pour la **Qualité de la vie sociale** :

- Le programme d'actions en matière de sécurité routière
- Les projets d'aménagement qui, conformément à l'article L. 300-2 du code de l'urbanisme, nécessitent une concertation avec les habitants.

• Pour le **Respect de l'environnement** :

- Le « Plan de paysage » et la « Trame verte et bleue »
- Le programme d'actions contre les pollutions et nuisances.

Il convient de souligner la parution récente de l'ouvrage « De l'Espace public² », édité par le Séminaire Robert Auzelle

¹⁻² : Référentiel pour la qualité du cadre de vie et dossier « De l'Espace public » intégral ou résumé y compris définition du plan de mise en valeur de l'espace public, consultables sur : www.arturbain.fr

Règlement du Prix national arturbain.fr 2017

Art 1 : Organisateur

L'association pour promouvoir l'enseignement de l'art urbain et l'éthique du cadre de vie, dite Séminaire Robert Auzelle (SRA), organise le « Prix National arturbain.fr » marque déposée. Elle procède à une consultation publique, déclare recevable les candidatures, arrête le choix et le nombre de réalisations sélectionnées, veille à la bonne présentation de celles-ci et au bon déroulement de la manifestation. Elle arbitre sans appel tout différent.

Art 2 : Objectif pédagogique

Les 3 manifestations annuelles du SRA (Prix National, Rencontre avec les services de l'État et les organisations professionnelles et Concours International) portent sur un thème et illustrent la définition de l'art urbain¹. Elles procurent, des exemples de réalisations, des contributions d'orientation professionnelle et des projets prospectifs s'inscrivant en faveur du développement durable.

Les résultats de ces manifestations sont synthétisés dans un dossier pédagogique et présentés à la disposition du plus large public sur le site Internet www.arturbain.fr

Art 3 : Candidature

La candidature est ouverte aux maîtres d'ouvrage publics et privés et aux maîtres d'œuvre.

Le maire concerné par l'opération doit donner son accord, procéder au vote prévu à l'article 5 et être présent à la manifestation publique du 29 novembre.

Les candidats doivent adresser leur candidature par e-mail avec en pièces jointes, la lettre d'accord du maire, une fiche de présentation de la réalisation, selon le modèle proposé ci-après (un modèle est disponible en téléchargement sur www.arturbain.fr)

Un comité de sélection du SRA, composé de personnalités qualifiées, retiendra 6 opérations lauréates.

Les 6 lauréats (maître d'ouvrage et/ou maître d'œuvre) confirment leur adhésion au SRA par le versement d'une cotisation de 500 €.

Les collectivités de moins de 1000 habitants et les associations, versent une cotisation laissée à leur libre appréciation.

Art 4 : Calendrier

Vendredi 21 avril

appel à candidatures dans les revues nationales spécialisées et sur www.arturbain.fr

Lundi 25 septembre

clôture des candidatures.

Mardi 26 septembre

tenue du comité de sélection. Le SRA informe directement tous les candidats des résultats.

Du 28 septembre au 10 novembre :

le SRA intervient auprès des 6 lauréats retenus par le comité de sélection pour une mise au point définitive des fiches et des diaporamas de présentation.

Lundi 13 novembre

publication des 6 fiches sur www.arturbain.fr pour permettre :

1/ aux maires de voter pour le « Prix des maires » (cf. article 5)

2/ aux internautes de voter pour le Prix Internet.

Vendredi 24 novembre :

clôture des votes (maires et internautes)

Mercredi 29 novembre :

présentation publique des 6 réalisations lauréates et remise des distinctions.

Art 5 : Modalités de présentation des réalisations et attribution des distinctions

La nature et la qualité des 6 réalisations lauréates conduisent à mettre en valeur les aspects importants de la pédagogie du SRA. La présentation s'effectue par ordre alphabétique des villes concernées, selon les modalités suivantes :

Le maire dispose de 2 à 3 minutes pour présenter les atouts de sa ville.

Le présentateur de l'opération, maître d'œuvre ou maître d'ouvrage dispose de 5 à 6 minutes pour présenter les qualités architecturales, sociales et environnementales de la réalisation.

Dans ces conditions, les distinctions du Prix National arturbain.fr sont décernées :

Le Prix des maires, à l'opération ayant obtenu le plus grand nombre de points à l'issue du vote des 6 maires (avant le 25 novembre) chaque maire aura noté les réalisations, à l'exclusion de la sienne, suivant les 3 critères qualité architecturale, qualité de la vie sociale et respect de l'environnement).

3 Mentions, non cumulables avec le Prix des Maires, sur : « **qualité architecturale** », « **qualité de la vie sociale** » et « **respect de l'environnement** », aux autres réalisations ayant obtenu au vote des maires le plus grand nombre de points dans le critère qualitatif correspondant.

Par ailleurs :

Le Prix du public, à la réalisation ayant obtenu, lors de la présentation au public de la salle, le plus grand nombre de voix au vote à bulletin secret.

Le Prix Internet, à la réalisation choisie par les habitants et les internautes.

Enfin, les 6 réalisations lauréates se verront décerner le « **Panthéon** » de Robert Auzelle.

La proclamation des résultats est assurée par le Président du SRA ou son représentant.

Art. 6 : Propriété et exploitation des réalisations présentées au « Prix National arturbain.fr »

En application des divers textes réglementant la propriété intellectuelle, artistique et industrielle les participants restent propriétaires des images des opérations et de leurs droits d'exploitation.

L'organisateur se réserve le droit d'utiliser et de reproduire les réalisations sélectionnées, dans le but d'organiser des expositions, de réaliser des actions de relations publiques et d'information laissées à son appréciation.

Renseignements : Aude VASPART, tél. : 06 20 41 77 19 – Mail : vaspart.aude@numericable.fr – site : www.arturbain.fr

Adresse postale : Président du Séminaire Robert Auzelle – Prix National arturbain.fr

Arche de la Défense Paroi Sud - 92055 LA DEFENSE Cedex

¹Définition de l'Art urbain selon le Séminaire Robert Auzelle : « Ensemble des démarches pluridisciplinaires pour améliorer le cadre de vie avec un souci d'évaluation de la **qualité architecturale**, de la **qualité de la vie sociale** et du **respect de l'environnement** »

Déroulement de la remise des prix

Prix national arturbain.fr 2017

sur le thème

“Pour un réseau d’espaces publics accessibles à tous”

16h30 Accueil - exposition

17h00 Ouverture

Roland PEYLET

Président du Séminaire Robert Auzelle

17h15 Présentation des 6 opérations lauréates

Baillargues (34)

Jean-Luc Meissonnier, Maire
Philippe Bonon, A+ Architecture
Jean-Marc LEYGUE, GGL Aménagement

Cerville (54)

Gisèle Fromaget, Maire
Catherine Ruth, architecte conseiller CAUE 54

Cherbourg-en-Cotentin (50)

Sébastien Fagnen, Maire délégué Cherbourg-Octeville
Serge Renaudie, Architecte-urbaniste

Léguévin (31)

François Rieussec, Arp Foncier

Rocquencourt (78)

Philippe Noyer, Maire-adjoint, délégué à l'urbanisme
Delphine Bouttier, Citallios
Marie Durca, Arep Ville

Volonne (04)

Sandrine Cosserat, Maire
Fabien Vaissière, Habitations de Haute Provence
Christiane MARS, R+4 architectes

18h20 Vote du public

18h30

Hommage à Robert-Max Antoni,
Président-fondateur du Séminaire Robert Auzelle

18h40

Remise des distinctions du Prix national

Prix national arturbain.fr 2017 : "Pour un réseau d'espaces publics accessibles à tous"

Maîtrise d'ouvrage : VILLE DE BAILLARGUES ; Aménageur : GGL Groupe ; Promoteurs : HELENIS, AMETIS, TERRES DU SOLEIL, CLAUDE RIZZON PROMOTION, BLEU PROMOTION,
Responsables : Jean-Luc Meissonnier, Maire de Baillargues
Présentateur : Jean-Luc Meissonnier, Maire de Baillargues
Organisme décisionnaire et propriétaire du site : Ville Baillargues (Aménageur : GGL Groupe)

Description de l'opération : Conforter le cœur de ville. Assurer la continuité urbaine. Respecter l'identité paysagère du village. Préserver la qualité de vie. Aménager un espace sans voiture pour la sécurité et le bien-être de tous. Relier le nouveau quartier au cœur du village.
La création d'un quartier aussi vaste que le cœur historique, situé dix minutes à pied de celui-ci est une opportunité formidable de conforter le centre-ville.
Notre ambition n'était pourtant pas de créer un quartier nouveau, distinct du Baillargues historique, mais bien de reprendre tous les principes qui font la qualité urbaine de la ville : volumétrie, implantations, vues, perspectives, espaces verts...
Nous souhaitons aborder notre travail avec humilité, dans le respect de ceux qui ont su créer et conforter la vie de Baillargues tout au long des siècles.

Equipe pluridisciplinaire : Architecte mandataire : A+Architecture (Philippe BONON, gérant, architecte ; Michèle BRUYERE, architecte), BET Fluides Thermique : Celsius Environnement (Isabelle NAYLIES, chargée d'études Fluides/thermique), MOE EXE et OPC : Arteba (Gilles GAL, gérant ; Alain BEDEAU directeur de travaux ; Arnaud RICHOMME, directeur de travaux, Frédéric ROMERO, directeur de travaux), Bureau de contrôle : SOCOTEC (Aurélien GAUTHIER), BET VRD : PROJETEC Environnement (Eric LAPORTE), Economiste : l'ECHO (Gilles GAL, gérant), BET Structure : Base (Stéphane GARCIA), Géotechnicien : EGSA (Christian JOSSINET)

Quartier Joseph Suay, Baillargues, (34)



Qualité architecturale

- **Une volumétrie variée et respectueuse du site.** Le dessin du réseau viaire, la variété des toitures, la qualité des terrasses rendues accessibles car aménagées, la richesse volumétrique du programme, tout va concourir à insérer en douceur ce vaste projet et à créer des ambiances variées. Les alignements sur les rues périphériques, sont maintenus. Ils sont nécessaires à la parfaite prise de la greffe que nous souhaitons. On y trouvera néanmoins de légers désalignements, mais tenus en limite par des murs ou murets surmontés de grilles, à l'instar du bâti ancien. Les trois immeubles situés au milieu de la rue de la Camargue. (R+2 et R+3) définissent la place centrale, point de convergence de tous les réseaux. Les maisons individuelles groupées ou isolées en limites sur le cœur d'îlot (R et R+1) permettent, outre une variété volumétrique désirée, de garantir un raccord en douceur avec les villas mitoyennes existantes.
- **Une écriture légère, contemporaine et méditerranéenne : une architecture qui sait jouer de la lumière, clairement orientée vers le développement durable** (traitement des ouvertures, des espaces publics, des protections solaires...)

Qualité de la vie sociale

- **Des espaces privés :** Dépassant des murs et murets, enrichissant les perspectives, on trouvera dans tous les jardinets des pieds d'immeubles comme dans les jardins des maisons, des arbres et des haies qui conféreront au quartier cette image qui fait tout le charme de Baillargues.
- **Un quartier sans voiture :** La rue de la camargue et la place centrale et les venelles piétonnes **deviennent ainsi de vrais lieux de rencontre** pour tous les promeneurs du quartier, tout en complétant le maillage. Les venelles plantés sur leurs accotements et leur partie centrale, donneront à ces lieux un caractère presque rural.
- **Une vraie mixité. La variété des programmes, des types et surfaces de logements,** l'équipement de la place centrale, tout cet ensemble permet de la garantir une véritable mixité tant sociale que générationnelle.

Respect de l'environnement

- **Des logements économes et de qualité.** Nous avons à cœur de démontrer sur cette opération notre savoir faire en terme de construction économe et respectueuse de notre environnement. Nous proposons donc une véritable **architecture bioclimatique, une conception solaire passive destinée à limiter la consommation énergétique globale du projet.**
- Prise en compte dès le dessin du **plan de masse, de l'incidence des volumes bâtis et des orientations solaires.** Nous avons privilégié la double orientation des logements, synonyme de confort (lumière, hygrométrie) et d'économie (ventilation, chauffage). Nous poursuivrons avec un véritable travail sur la composition des parois, de leurs isolations et de l'inertie induite en fonction de l'orientation, de la ventilation optimale des locaux. Ce travail sur l'enveloppe des bâtiments pour limiter les déperditions thermiques autorisera une température confortable et maîtrisée.

Prix national arturbain.fr 2017 : "Pour un réseau d'espaces publics accessibles à tous"

Maîtrise d'ouvrage : Ville de Cerville - 21 Grande rue - 54420 Cerville. Tél. : 03 83 20 44 04 - Mail : mairie.cerville@orange.fr.

Responsables : Gisèle Fromaget, Maire de Cerville

Présentateur : **Gisèle Fromaget, Maire de Cerville**

Organisme décisionnaire et propriétaire du site : Ville de Cerville

Description de l'opération : Cerville, commune de 581 habitants, est située à 10km à l'Est de Nancy. Le centre-bourg, aménagé de part et d'autre de la route départementale n°83 très circulante, proposait un espace public très peu adapté à l'ensemble des usagers, notamment les piétons. La commune a donc décidé la mise en place d'un vaste projet de valorisation de son espace public tout au long de la Grande Rue (RD 83), incluant le réaménagement de l'ensemble des espaces publics en surface et en sous-sol, la création d'un parvis devant la nouvelle mairie, l'espace piéton autour de l'église et du traiteur-restaurant, la gestion du stationnement pour les commerces, la gestion des arrêts de bus et l'aménagement de la Place de la Fontaine. L'ensemble a pour vocation la création d'une traverse de ville sécurisée, reliant l'ensemble des espaces publics et en permettant leur accessibilité à tous.

Equipe pluridisciplinaire : Conseil : CAUE 54. Maîtrise d'oeuvre : phase 1 : Trame Architecture - Phase 2 : BCI - Conradt - Phase 3 : BEREST - Conradt. Extension de la mairie : Sylvain Giacomazzi architecte.

La Traverse, Cerville, (54)



- 1- Entrée du bourg - Mairie et place de la Fontaine
- 2- Grande Rue avant-après
- 3- Abris bus accessible
- 4- Plantations et mobilier urbain le long de la Traverse
- 5- Eglise



Qualité architecturale

- **Aménagement de l'ensemble des espaces publics** : trottoirs (2), pistes cyclables (2 et 4), abris bus (3), plantation, esplanade de la mairie et place de la Fontaine (1), abords de l'église (5).
- **Valorisation des équipements publics** (église, mairie).
- **Enfouissement des réseaux** (électricité basse tension, téléphone, éclairage public, gaines en attente de la fibre optique très haut débit), diagnostic et reprise des réseaux existants (assainissement, eau potable, gaz).
- Aménagements sobres, **respectant le caractère rural** de la commune et créant un **lien entre tous les espaces publics** du centre bourg.
- Affirmation de l'**identité communale** au travers de l'aménagement de la Traverse.

Qualité de la vie sociale

- **Traversée du village sécurisée**, cheminements piétons et cycles différenciés, aménagés en retrait par rapport à la route départementale dès que les constructions existantes le permettent (4).
- **Concertation** avec les habitants pour trouver des solutions pour faciliter la **cohabitation de tous** : piétons, automobilistes, villageois, personnes en transit.
- Réfection des **arrêts de bus** (3).

Respect de l'environnement

- **Gestion du stationnement** près des commerces.
- Mise en oeuvre d'**ouvrages pérennes**, notamment par le choix de **matériaux durables**.
- Importance accordée au végétal et à l'eau : nombreuses **plantations** sur l'espace public, **renaturation et restauration du ruisseau** de Cerville.

Prix national arturbain.fr 2017 : "Pour un réseau d'espaces publics accessibles à tous"

Maîtrise d'ouvrage :

Ville de Cherbourg en Cotentin et SHEMA, aménageur de la ZAC des Bassins

Responsables :

M. Bernard Cazeneuve, Maire de 2001 à 2012, de Cherbourg-Octeville et Président de la Communauté Urbaine de Cherbourg
M. Jean Michel Houllégatte, Maire de 2012 à 2017 de Cherbourg-Octeville,
M. Sébastien Fagnen, Maire-délégué de Cherbourg-Octeville en 2017
M. Benoît Arrivé, Maire de Cherbourg en Cotentin depuis 2016

Présentateur :

M. Fagnen, Maire de la commune déléguée de Cherbourg-Octeville

Organisme décisionnaire et propriétaire du site :

Ville de Cherbourg en Cotentin

Description de l'opération :

Le réaménagement progressif des espaces publics s'est inscrit dans une suite d'opérations :

- Etude de Définition pour l'Opération de Rénovation Urbaine, «Entre terre et mer», initiée en 2002 a pour vocation d'équilibrer les interventions dans la ZUP des Provinces et de l'Amont Quentin et dans le centre-ville.
- Le Plan Guide est décliné en un périmètre ANRU (Convention signée en 2007) pour les quartiers de l'Amont Quentin et des provinces et la ZAC des Bassins pour le centre-ville (2006).
- Un programme de « Revitalisation du centre ancien » (2010) permet de réaménager et de piétonniser la place Charles de Gaulle, l'Esplanade de la Laïcité devant le centre culturel et les rues adjacentes.

Equipe pluridisciplinaire :

Serge Renaudie, architecte, urbaniste, paysagiste
(Andrea Mueller, Victor Charreau, Martin Didier, Camille Valentin, Maki Kaetsu et partiellement Charpin-Perron, architectes)
Yann Kersalé, SNAIK, Mise en Lumières
TECAM, Bureau d'Etudes Techniques VRD

Les espaces publics, Cherbourg en Cotentin, Manche



Qualité architecturale :

La conception des aménagements urbains s'est attachée à créer une **continuité urbaine entre les quartiers** tout en diversifiant les modes d'appropriation des espaces par les habitants. L'espace non-bâti est conçu comme un espace continu et cohérent où **le piéton est roi**. Dans la tradition de l'usage de la pierre brute à Cherbourg, les aménagements utilisent **le granit, le schiste et le grès** (de la carrière située dans la commune) pour réaliser des bancs, des dallages, des pavages et des murets qui offrent suivant les différents lieux des déclinaisons variées. Chaque aménagement est soucieux de **la diversité des usages et du contexte** tout en offrant **une présence sculpturale**. De grands jardins publics complètent ce réseau d'espace public.

Qualité de la vie sociale :

L'espace public est l'espace du citoyen et c'est cet espace continu qui structure la ville, composant les nouveaux quartiers et irriguant les anciens. Places, placettes, cheminements, jardins composent cet espace continu et fluide où la vie sociale peut se développer de manière très diversifiée. **Tous les espaces de la ville sont rendus accessibles à tous** et particulièrement aux personnes à mobilité réduite. La continuité des aménagements des espaces publics et des parcs a rapproché les quartiers d'habitat des équipements publics et des commerces. Idéalement localisés en centre ville ou dans les quartiers d'habitat plus périphériques, les jardins publics apportent aux habitants de tous âges des espaces de repos, de jeux, de rencontre et de respiration. Les aménagements de la place Charles de Gaulle permettent l'installation du **marché hebdomadaire** (notamment des «petits paniers») et de **manifestations nombreuses** et diverses tout au long de l'année.

Respect de l'environnement :

De **grands jardins publics** associent des plantes locales et des plantes «exotiques» dans la tradition des jardins de Cherbourg qui était un port d'acclimatation pour les jardins du Roi. La présence de ces jardins permet également de **gérer naturellement l'infiltration des eaux pluviales**. Les aménagements ont repris cette tradition en jouant des couleurs et des dimensions dans les dallages et les pavages des sols, dans les murets et les bancs, dans les marches et les enrochements, jusqu'aux rochers installés dans les Jardins de la Divette. Ce choix de la pierre permet de disposer d'**aménagements durables et esthétiques**. Le « **zéro pesticides** » est appliqué à toute la ville. Le choix des plantes a été réalisé de manière à ne pas nécessiter d'arrosage spécifique et a été opéré **en accord avec les jardiniers de la ville** qui ont planté et qui entretiennent tous les jardins publics.

Prix national arturbain.fr 2017 : "Pour un réseau d'espaces publics accessibles à tous"

Maitrise d'ouvrage : SARL Lotissement Hillès (ARP FONCIER & SATER) - 57 bd. de l'Embouchure. 31200 TOULOUSE. Tel : 05 61 57 49 40.

Responsable : François RIEUSSEC, dirigeant d'ARP FONCIER

Présentateur : François RIEUSSEC, dirigeant d'ARP FONCIER

Organisme décisionnaire et propriétaire du site : SARL Lotissement Hillès (ARP FONCIER & SATER)

Description de l'opération : Opération située dans la ville de Léguevin (8866 hab.), à 17 kilomètres du Capitole de Toulouse. Le projet de 14 hectares dans le « Domaine d'Hillès » se situe en continuité d'urbanisations récentes de type pavillonnaire. Le projet jouxte le Château d'Hillès et son parc boisé ainsi qu'une coulée verte de 4,3 ha longeant le ruisseau du Courbet qui constitue un corridor écologique inscrit au SCOT et au PADD. Le projet d'aménagement sur ce terrain a permis de développer un ensemble de 200 logements (114 maisons individuelles et 86 logements collectifs sociaux et libres). L'opération intègre une parcelle centrale rétrocédée à la commune d'une surface de 26 746 m², pour la réalisation de deux terrains de rugby et d'une salle communale destinée aux sports de combats. Le projet répond à la volonté mutuelle de la ville de Léguevin et de l'aménageur :

- d'expérimenter un processus d'urbanisation visant un effort significatif dans la volonté d'inscrire le développement durable dans toutes les composantes de conception du nouveau quartier (certification HQE-Aménagement).
- de concevoir le projet de ce nouveau quartier, constituant une continuité de la frange urbaine, des espaces naturels (ruisseau du Courbet, Château d'Hillès et son parc boisé), dans le respect des grands enjeux de développement durable.

Equipe pluridisciplinaire : Cabinet ARUA Architecture (Architecte, Urbanisme), Aménagement Concept Qualité (BET VRD), Perennis Conseil (AMO DD), Véronique Courcelles (paysagiste), Florence Saint-Alary (écologue), Géomètre Géo Infra, BET SOL Ginger.

« Le Domaine d'Hillès », Léguevin (31)



1 et 2- Maisons individuelles et espaces publics plantés
3 et 4- Immeubles collectifs
5- Jardins familiaux
6- Sente piétonne et prairie

Qualité architecturale

Concevoir l'urbanisme comme un véritable levier pour tendre vers des modes de vie plus « soutenables ».

- Structuration autour d'un **cœur de bâtis collectifs**. Pour les logements sociaux, choix d'une **architecture coordonnée par le même architecte** permettant de maîtriser l'impact des bâtiments R+2 au centre des logements individuels (3 et 4).
- L'aménageur a proposé aux deux organismes des **programmes en VEFA différents**, dont l'un en logements intermédiaires R+2 dont partie de T2 et 3 duplex avec accès indépendants, et terrasse en R+1 sur les logements en RDC. Des panneaux photo voltaïques permettent d'amortir le surcoût de construction.
- Pour l'habitat individuel, en façade sur rue, réalisation de murets afin de créer une **homogénéité sur l'espace public**. Travail sur l'**intégration des logements entre eux** et sur leurs typologies (1 et 2).
- Pour les accédants à la propriété, l'innovation sur les **surfaces de lots compacte de 200 m² à 300 m²** a nécessité un **règlement d'implantation et d'orientation des maisons libres**. Ce règlement a été discuté avec l'architecte d'opération et au préalable soumis aux constructeurs de maisons individuelles. La commercialisation a été un succès.

Qualité de la vie sociale

Une opération qui se fixe des objectifs de mixité sociale et un cadre de vie ambitieux...

- **Mixité sociale** et la densification, par l'implantation d'une typologie d'**habitats variés de logements collectifs sociaux et d'habitats individuels** mitoyens (200 logements de formes et de typologies variées, dont 60 logements collectifs sociaux accueillant un total de 500 habitants).
- Cœur du lotissement, conçu autour des habitats collectifs, étudié pour **favoriser le lien social et intergénérationnel**, en créant des espaces dédiés **accessibles à tous**, tels le **belvédère** (place conviviale), les **jardins familiaux** (5) gérés par une association, l'insertion du **terrains de rugby** dans le projet, l'aménagement d'un **espace vert** valorisant les abords du ruisseau « le Courbet » (6).

Respect de l'environnement

Un projet tourné vers la préservation et l'amélioration de la biodiversité et la gestion des ressources naturelles

- **Etude d'impact** menée par une écologue sur un cycle d'une année.
- Partie non constructible étudiée par la paysagiste, les **essences et les sujets principaux** ont été **sauvegardés** et parfois dégagés des ronciers à l'abandon. Quatre hectares sont devenus un espace naturel à la portée de tous. Ils sont traités en prairies (6).
- **Traitement des eaux de ruissellement** du projet par la mise en place d'un bassin de régulation paysagé pour contribuer aux objectifs d'amélioration de la qualité des eaux du Courbet et de la nappe d'eau souterraine fixés dans le SDAGE.
- Incitation à la **récupération d'eau de pluie** a été réalisée dans le cadre de la mise en place des jardins familiaux (5).
- **Brochure** réalisée et remise dès la réservation pour **préconiser de bonnes pratiques dans le choix, l'orientation, l'énergie** de la maison.
- Parc naturel au sud de l'opération remis à la commune en tant qu'acteur de **sensibilisation à la biodiversité**. Près de 200 arbres endémiques de la région sont plantés pour créer un **arboretum**. Installation de **maisons à insectes** à plusieurs endroits avec un explicatif des espèces accueillies.

Prix national arturbain.fr 2017 : "Pour un réseau d'espaces publics accessibles à tous"

Maitrise d'ouvrage :

Citallios - 65, rue des Trois Fontanot 92024 NANTERRE Cedex - Tél : 01 41 37 11 70

Responsables :

Jean-François Peumery, maire de Rocquencourt
Société Citallios (regroupement de Yvelines Aménagement, SARRY 78, SEMERCLI et SEM 92)

Présentateurs :

Jean-François Peumery, maire de Rocquencourt - Philippe Noyer, Premier-Adjoint à l'urbanisme - Delphine Bouttier, chef de projet Citallios

Organisme décisionnaire et propriétaire du site :

Ville de Rocquencourt, concédant de la ZAC

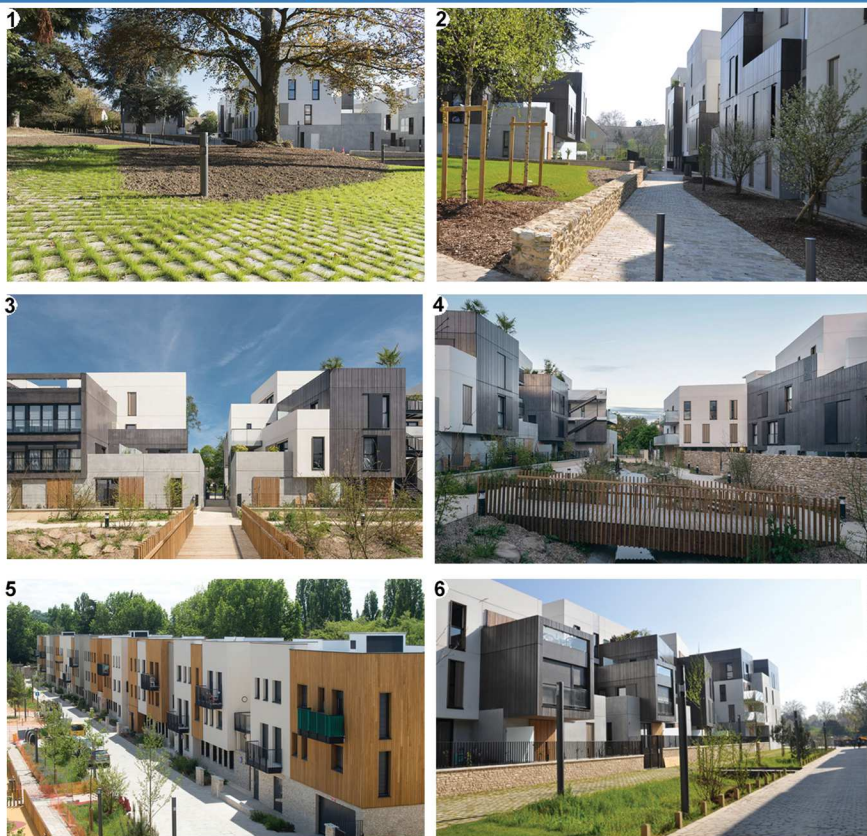
Description de l'opération :

Située sur les coteaux nord du Parc du château de Versailles, dans un environnement végétal riche de l'Arboretum de Chèvreloup et la Forêt de Marly, la Ville de Rocquencourt bénéficie d'une situation privilégiée à proximité directe de Paris par l'A 13. La commune de 3 000 habitants enregistre une diminution et un vieillissement de sa population, qui se traduisent par un taux décroissant d'occupation de ses logements. C'est sur la partie du territoire située à l'Ouest de la RD186 et au Nord de la RD307 que la commune a choisi de mener une réflexion, sur un périmètre d'étude large et cohérent qui englobe trois secteurs stratégiques pour la commune : le bourg ancien de Rocquencourt, le terrain de l'ancienne gendarmerie de Chèvreloup et le site de l'INRIA (Institut National de Recherche en Informatique et en Automatique). Au sein de cette zone dite « ZAC du Bourg », d'une superficie totale de 20 hectares, un périmètre de 4,9 hectares constitue aujourd'hui le premier périmètre opérationnel. Ce secteur correspond au centre-bourg de Rocquencourt, secteur essentiellement résidentiel à ce jour, dont le projet vise à raviver l'esprit de « bourg » au cœur de la ville. Le programme comprend des logements d'habitation majoritairement en petits collectifs (22.560 m² SHON soit 300 logements et 450 places de stationnement, de l'activité (commerces et services, 4.000 m² SHON et 65 places de stationnement), des espaces publics (17.200 m² de voiries, espaces verts et piétons) et des équipements publics (terrain multisports en plein air, deux aires de jeux, salle de quartier et logement de gardien).

Equipe pluridisciplinaire :

Yvelines Aménagement CITALLIOS, concessionnaire aménageur du premier périmètre opérationnel de la ZAC, Conseil général des Yvelines (Contrat de Développement de l'Offre Résidentielle), EPFY (convention de veille et de maîtrise foncière signée avec la Ville), Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc. Maîtrise d'œuvre urbaine : AREP Ville, Louis Moutard, Christophe Chevallier, Emmanuelle Frege Adam, Fabrizio Calosci, Marie Durca, Frédéric Bureau. Architecte des Bâtiments de France et la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Île-de-France. CAUE 78. Promoteurs : Cogedim, Sodearif, Groupe Arc Promotion, Interconstruction, Architectes des projets : Dominique Hertenberger, EBSG, Landscape architecture, C&D Carril. Bailleur social : Versailles Habitat - 3F.

Le Coeur de bourg, un quartier nature, Rocquencourt, (78)



- 1- Aire de détente
- 2- Allée piétonne desservant les habitations
- 3- Vue et accès vers le paysage environnant
- 4- Cœur d'îlot
- 5- Cours planté et aire de jeux
- 6- Bâtiments de faible hauteur, ensoleillement optimisé

Qualité architecturale

- Usage d'une typologie de « centre-bourg » pour conférer une **image positive et aisément reconnaissable** au projet.
- Développement d'un **réseau d'itinéraires de loisirs pour les piétons et les cyclistes**, en partenariat avec la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc.
- **Création de vues et accès** vers les grands paysages environnants.
- **Continuité** avec la ville existante.
- **Habitat à échelle humaine** : de la maison de ville à de petits logements collectifs, les constructions suivent la pente du terrain et s'étagent en paliers, ménageant des vues lointaines sur l'arboretum.
- Implantation de bâtiments de faible hauteur (jusqu'à R+3) **limitant l'impact visuel** et **optimisant l'ensoleillement des espaces publics** et des constructions.
- **Architecture contemporaine** (jeux de volumes simples et des compositions de façade) mais à l'Est, les constructions coiffées de toitures à 2 pentes effectuent une **transition architecturale avec l'habitat existant**.

Qualité de la vie sociale

- Réponse aux besoins des habitants, **jeunes ménages comme personnes âgées**, en proposant une offre complémentaire de logements.
- Mise en valeur les **équipements sportifs** (terrains de tennis, gymnase ...) et d'**optimisation de leur accès** pour le reste des quartiers.
- Création de **commerces et services** en pieds d'immeubles.
- **Parc public** boisé dégagant des vues sur l'arboretum et accueillant des **espaces de jeux** pour les enfants et un **boulodrome**.
- Création d'**aires de détente** et d'une noue traitée comme une **grande prairie**.

Respect de l'environnement

- Projet urbain **respectueux de l'environnement** dans lequel il s'insère.
- **Allées piétonnes** desservant les habitations. **Vitesse de circulation limitée** à l'intérieur du quartier et **stationnement** dédié aux logements traité **en sous-sol** afin de diminuer les nuisances.
- **Matériaux choisis pour leur pérennité** et leur qualité, bois, pierre et enduit fin.
- Constructions visant le label BBC. Implantations **optimisant les apports solaires** et privilégiant le confort thermique des habitants.
- **Toitures terrasses végétalisées** absorbant les eaux de pluie et favorisant leur évaporation en ralentissant leur rejet dans les réseaux.

Reproduction publique sous réserve d'accord www.arturbain.fr

Prix national arturbain.fr 2017 : "Pour un réseau d'espaces publics accessibles à tous"

Maitrise d'ouvrage :

Commune de Volonne - 1, place du Château 04290 Volonne - Tel : 04 92 64 07 57
HHP - Habitations Haute Provence - 2 rue du Docteur Simon Piétri 04000 Digne-les-Bains



Responsables :

Sandrine Cosserat, Maire - Alain Taulamet, Directeur Général HHP

Présentateurs :

Sandrine Cosserat, Maire - Joël Canapa, Directeur de la Maitrise d'Ouvrage et du Patrimoine HHP

Organisme décisionnaire et propriétaire du site :

Commune de Volonne

Description de l'opération :

Volonne, village d'histoire médiévale de 1700 habitants, au carrefour de la Durance et de la Bléone est localement réputé pour son âme provençale, avec ses personnalités, ses bars, son dynamisme associatif, son attractivité touristique... Un bourg qui double de population l'été par son camping privé, aujourd'hui 5 étoiles, qui continue son développement. Ces dernières années ont marqué l'essoufflement de ce dynamisme... avec la fermeture de nombreux commerces et services de proximité, la fermeture de classes, une situation financière fragile en 2013 avec l'entrée en réseau d'alerte, le départ de l'activité tri de la poste, concomitamment à la perte du statut de chef-lieu de canton et la menace du départ de la trésorerie cantonale. Les Volonnais ont choisi de réagir et porter un vaste projet de densification du cœur de village qui prévoit : des équipements mieux adaptés aux services aux habitants (crèche, cantine, mairie, action sociale...), le maintien et le développement des services de santé (maison de santé de rayonnement communautaire), adossé à la perspective de création d'emplois, de nouveaux logements adaptés aux besoins des anciens du village et aux jeunes familles de plus en plus souvent monoparentales, le maintien des écoles qui en découle et le re-traitement du réseau d'espace publics et des entrées de ville.

Equipe pluridisciplinaire :

Une équipe d'œuvre très complète : R+4 architectes, Conseil Urbain (urbaniste), Verre d'Eau - architecte paysagiste, et 4 BE techniques (MG Concept, ADRET, BE Noël, BE Millet) également une AMOQEB (Qualité Environnementale du Bâtiment) et AMO Chantier propre. Un partenariat structurant avec HHP - Habitations Haute Provence : rachat de baux, 22 logements neufs, maîtrise d'œuvre commune, Groupement de commande pour les consultations entreprises, PUP pour les aménagements publics. Plus de 25 parties prenantes dont DDT04, CAF, crèche, professionnels de santé, écoles, associations, collectif citoyen transition, Syndicats électrification, ASA, gestion déchets, DRAC....

Un nouveau cœur de ville pour vivre ensemble, Volonne (04)



Qualité architecturale

- Projet en continuité avec le village médiéval, interface entre le centre très dense et les quartiers pavillonnaires plus diffus.
- **Recomposition urbaine et densification** du village (ajout de services, faible consommation de foncier et densification des dents creuses).
- **Densification du centre-bourg** articulée autour de **3 espaces publics** importants dans le fonctionnement du village : la place Charles de Gaulle, située devant la mairie, le cours Jacques Paulon donnant accès aux commerces et menant au centre historique, et la place de l'Enfance, entièrement requalifiée.
- Prise en compte de l'**incidence du projet** de construction sur la silhouette villageoise et des caractéristiques de la **typologie architecturale villageoise locale** (densité, orientations, adaptation à la pente...).
- **Requalification de l'entrée de village** (1): diminution de la largeur de voirie au profit du bâti de la maison de santé et du stationnement, sécurisation par un plateau traversant, entrée en zone 30, **cheminements doux vers le cœur de village**, enfouissement des réseaux, noues paysagères.
- Aménagement d'un **réseau d'espaces publics** : parvis, placette, alignements, aire de jeux naturelle, verger, jardin de la maison de santé, jardins pédagogiques, jardins partagés... (3 et 4)
- Requalification de voiries stratégiques et de carrefours dans un esprit de qualité paysagère, de sécurisation des **cheminements doux** et de **continuité d'itinéraire**.
- Rénovation du **château**, de ses gypseries (classées aux monuments historiques), ses façades, et sa placette pour mieux accueillir les spectacles vivants.

Qualité de la vie sociale

- Réorganisation des **commerces** sur le cours Jacques Paulon (anciennement situés rue Victor Heyries), plus accessible en voiture.
- **Projet citoyen participatif** : analyse sociale en amont de l'opération. Travail avec le **partenaire bailleur social HHP**, collectif citoyen porteur de la toiture photovoltaïque sur la cantine scolaire, démarches participatives en conception (plus de 50 réunions) et **temps de création participatifs** (fresque, calade, jardins et nichoirs,...)
- Création de **nouveaux services** : maison de santé (1), cantine scolaire (2), extension de la crèche et jardins pédagogiques (4).
- Implantation de la nouvelle cantine (2) dans la cour de l'école maternelle pour limiter les transferts des «petits» (efficacité et sécurité).
- **Sécurisation de l'accès à l'école** maternelle le long de la RD4.
- **Mixité sociale** : résidence intergénérationnelle (4) et immeuble de logements sociaux (3) (en tout 22 logements neufs, médaille d'argent des Bâtiments Durables Méditerranéens), réhabilitation de 3 appartements communaux et du local d'action sociale, création d'un espace "jeunes".
- Mise en **accessibilité des commerces de proximité**.
- **Cheminements piétons** favorisés (valorisation et création d'itinéraires pédestres) et **sécurisés** entre les équipements publics.

Respect de l'environnement

- Préservation et valorisation des **espaces paysagers** (conservation des plantations existantes, 4100m² de canopée créée, refuge LPO).
- Aménagement des espaces de stationnement en entrée de village (1) pour **limiter l'usage de la voiture en cœur de ville**.
- Mise en place d'un **réseau de chaleur** (pour les deux nouveaux immeubles et 7 bâtiments communaux existants)
- Réfection des réseaux humides, **gestion des eaux pluviales et gestion innovante des déchets**.
- **Eclairage public** : recherche de **limitation de la pollution lumineuse**, éclairage neuf autonome et à leds.
- Démarche «**Chantier Propre**». Usage de **matériaux locaux** (galets de Durance, Bois des Alpes,...)

Séminaire
ROBERT AUZELLE

arturbain.fr

COLLECTION
DOSSIERS PEDAGOGIQUES
SUR L'ART URBAIN
et
L'ETHIQUE DU CADRE DE VIE



Dossiers généraux et dossiers thématiques

DGALN



Dossiers pédagogiques généraux



L'art urbain pour la ville de demain (villes nouvelles de la région Ile-de-France) -

74 pages -2004

Ces quelques repères ne préconisent ni ville-modèle, ni ville radieuse, ne fixent ni cadre de vie déterminé, ni formes urbaines particulières pour le bonheur d'individus virtuels. Ils ont pour objet de rappeler que l'éthique professionnelle du cadre de vie suppose un droit d'expression dans le souci du respect de la dignité de la personne humaine, ce qui signifie que ceux qui disposent des connaissances et du savoir-faire, se doivent d'être aussi des citoyens respectueux des autres ; subir la critique si elle est justifiée, être sanctionnés en cas de manquement aux devoirs. C'est ainsi que l'on pourra parler d'ART URBAIN pour la ville de demain, porteur de citoyenneté et générateur de solidarité.



L'art urbain - 90 pages - 2004

L'art urbain qu'est-ce à dire...? Il est des notions qu'il faut réinventer, car le sens à donner à ce vocable ne peut être aujourd'hui réduit au mobilier urbain et à l'art de la rue, aux espaces libres urbains isolés du contexte, à la ville issue de la composition urbaine classique... L'art urbain, aujourd'hui, défini par le Séminaire Robert Auzelle pour la promotion de l'art urbain, milite pour que le souci d'éthique du cadre de vie soit une valeur partagée.



Référentiel pour la qualité du cadre de vie - 125 pages - 2007

Certu - Préfacé par Nicolas Hulot, donne, à partir des 80 opérations sélectionnées au Prix national depuis 1997, les principales références relatives à l'appréciation des qualités architecturales, sociales et environnementales d'une opération. Il est proposé comme outil aussi bien pour les élus, les professionnels et les universitaires.



Vocabulaire français de l'Art urbain- 186 pages - 2010

Le vocabulaire français de l'Art urbain est un essai de langage, un recueil de définitions sur l'Art Urbain, qui va permettre de parler de la ville en proposant aux différentes professions de partager un vocabulaire commun accessible à tous les citoyens.



De l'Espace public - 108 pages - 2016

De l'espace public est le premier dossier pédagogique de la trilogie : « De l'espace public, élément essentiel, De l'art urbain et De l'éthique du cadre de vie ».

De l'espace public indique les définitions et les enjeux de cette notion, en retrace l'évolution historique en France et propose des exemples imagés d'espaces publics exemplaires.



De l'art urbain - 108 pages - 2015

Ce dossier pédagogique fait suite à celui De l'espace public (Robert Auzelle et le Séminaire RA) qui présente les finalités d'un enseignement conduisant à considérer l'espace public comme l'essentiel de l'art urbain et de l'éthique du cadre de vie. Il est destiné aux enseignants et aux conférenciers de l'art urbain. Un diaporama accompagne ce dossier comme support visuel pour une conférence-débat.



De l'éthique du cadre de vie- 124 pages - 2015

Les professionnels du cadre de vie (architecte, ingénieur, géomètre, paysagiste, urbaniste, ...) exercent une pluralité de métiers, pour programmer, concevoir, réaliser des constructions et des espaces publics. Même si les élus ont plus de responsabilités, par leurs connaissances et leur savoir-faire les professionnels ont une responsabilité spécifique. Partagent-ils les valeurs d'une même éthique professionnelle ? Le respect des lois et règlements est-il suffisant pour garantir la qualité des espaces aménagés ? Le même souci d'évaluation du résultat final sur l'environnement et la personne humaine est-il assumé par chaque professionnel, malgré la fragmentation des actes ?

Dossiers pédagogiques annuels sur un thème de réflexion



La place publique, lieu de vie sociale - 64 pages - 2006

Certu - Sur le thème « la place publique, lieu de vie sociale » 144 équipes d'enseignants et d'étudiants ont répondu au concours lancé en 2006/2007 en abordant le thème générique de la place publique, en fonction de leur sensibilité et de leur culture spécifique.



Reconsidérer le lotissement, comme ensemble urbain à mesure humaine - 106 pages - 2007

Certu - Préfacé par les présidents des principales organisations professionnelles du cadre de vie, réunit sur ce thème les 6 opérations sélectionnées au Prix national ainsi que les 22 esquisses sélectionnées au Concours international. De cette réflexion découle une «Charte de l'Art urbain» à promouvoir par les CAUE.



Reconsidérer le lotissement, comme ensemble urbain à mesure humaine - 106 pages - 2007

Certu - Préfacé par les présidents des principales organisations professionnelles du cadre de vie, réunit sur ce thème les 6 opérations sélectionnées au Prix national ainsi que les 22 esquisses sélectionnées au Concours international. De cette réflexion découle une «Charte de l'Art urbain» à promouvoir par les CAUE.



Composer avec la nature, territoires intercommunaux et petites villes - 106 pages - 2008

Réunit sur ce thème les opérations exemplaires sélectionnées au Prix national ainsi que les esquisses lauréates au Concours international illustrant différentes proposition de composition avec la nature.



Le centre urbain et son environnement accessibles à tous - 108 pages - 2009

Réunit sur ce thème les opérations exemplaires sélectionnées au Prix national ainsi que les esquisses lauréates au Concours international illustrant différentes proposition de valorisation d'espaces délaissés.



Valoriser les espaces vides oubliés - 86 pages - 2010

Réunit sur ce thème les opérations exemplaires sélectionnées au Prix national ainsi que les esquisses lauréates au Concours international illustrant différentes proposition de mise en accessibilité des centres urbains.



Face à l'étalement urbain, quel cadre de vie pour demain ? - 96 pages - 2011

Réunit les contributions des représentants des professions du cadre de vie, les opérations exemplaires sélectionnées au Prix national et les esquisses lauréates au Concours international illustrant les problématiques inhérentes à l'extension urbaine et des pistes pour garantir un cadre de vie agréable lors de l'agrandissement des villes.



Quartiers écologiques en lien avec un réseau nature - 88 pages - 2012

Représentants des professions du cadre de vie, opérations sélectionnées au Prix national et esquisses lauréates au Concours international s'inscrivent dans une réflexion se situant en prolongement du « Grenelle de l'environnement » et de ses actions emblématiques, les éco-quartiers, les éco-cités et les trames verte et bleue.



Pour une réorganisation des quartiers périurbains par les mobilités - 76 pages - 2013

Représentants des professions du cadre de vie, élus et universitaires se sont interrogés sur la réponse qu'appelle la nécessité de mettre de la qualité dans les territoires trop souvent négligés de l'espace périurbain.



L'espace public au cœur du renouvellement urbain - 74 pages - 2014

Les contributions des représentants des professions du cadre de vie, les opérations du Prix national ainsi que les esquisses lauréates au Concours international ont porté sur un aménagement intégré de l'espace public et du bâti ayant fait l'objet d'un renouvellement urbain au sein de quartiers existants.



Pour un espace public heureux, mis en valeur par la lumière et les arts - 2016

Les contributions des représentants des professions du cadre de vie, les opérations du Prix national ainsi que les esquisses lauréates au Concours international ont porté sur la mise en valeur des espaces publics.

ART URBAIN

"Ensemble des démarches pluridisciplinaires pour améliorer le cadre de vie avec un souci d'évaluation de la **qualité architecturale**, de la **qualité de la vie sociale** et du **respect de l'environnement**."

Association pour la promotion de l'Art urbain dite Séminaire Robert Auzelle

Association reconnue d'Utilité Publique (J.O. du 09/05/2004)
Président-Fondateur : Robert-Max ANTONI

Objet

Promouvoir l'enseignement de l'Art urbain et l'éthique du cadre de vie, pour améliorer la qualité de la vie et la qualité du cadre de vie des habitants.

Le choix d'un thème annuel de réflexion en faveur du développement durable et l'organisation de manifestations publiques sur ce thème, illustrant la définition de l'Art urbain, procurent des exemples de réalisations, des contributions d'orientation professionnelles et des projets prospectifs d'universitaires. Ils permettent de présenter une synthèse de ces manifestations dans un dossier pédagogique pour informer un large public.

Inspirateur

Robert Auzelle (1913-1983) a inspiré la création et la démarche du Séminaire lors de sa fondation en 1984. Architecte et urbaniste, il a marqué l'époque de la Reconstruction notamment par son approche basée sur la pluridisciplinarité, la concertation avec les habitants. Sa réflexion sur les finalités de l'urbanisme et de l'écologie, présente dans son œuvre écrite est plus que jamais d'actualité.

Quatre manifestations annuelles

Chaque année, le Séminaire interpelle les élus, les professionnels et les universitaires sur une thématique relative à l'amélioration du cadre de vie en relation avec la politique publique du développement durable.

1/ Assemblée générale et thème de réflexion annuel

Le Président présente le bilan des activités de l'année précédente et le thème de réflexion annuel retenu. Le Concours international, la Rencontre entre les organisations professionnelles et les services de l'Etat ainsi que le Prix national porteront sur ce thème.

2/ Rencontre avec les organisations professionnelles

permet de connaître les actions engagées par chaque profession au regard du thème de réflexion annuel. Les actes de cette rencontre font l'objet de publications dans les revues professionnelles.

3/ Prix national arturbain.fr

s'adresse aux maîtres d'ouvrage publics et privés. Le Séminaire sélectionne et présente lors d'une manifestation publique des opérations d'aménagement remarquables par leur méthode d'élaboration et la qualité des réponses. Sensible aux relations entre maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et usagers, il valorise les équipes et les élus qui ont su mener à bien de tels projets. Ceux-ci sont exposés sur www.arturbain.fr. Le Séminaire réalise un travail de pédagogie par l'exemple.

4/ Concours international et les Bourses de l'Art urbain

est ouvert aux équipes pluridisciplinaires d'enseignants et d'étudiants des écoles et universités d'architecture et d'urbanisme, d'ingénierie, de paysage, de design d'espace... Ces équipes proposent un projet ancré sur les enjeux d'un site existant. Moment de création et de confrontation d'idées, ce concours fait émerger une pluralité de points de vue d'horizons différents, source d'inspiration à la disposition des professionnels. Des bourses sont attribuées aux lauréats.

La soirée de la remise des prix est aussi l'occasion de décerner des **Bourses de l'Art urbain** à de jeunes professionnels titulaires des meilleurs projets de fin d'études du Cycle de Master.

L'enseignement à distance sur www.arturbain.fr et les publications

Sous la direction du Président-fondateur Robert-Max Antoni, permettent de sensibiliser les étudiants et d'informer le public sur le Vocabulaire français de l'Art urbain - dont les termes sont utiles pour parler de l'urbanisme, de l'architecture et de l'environnement - le Référentiel pour la qualité du cadre de vie pour mieux évaluer la qualité architecturale, la qualité de la vie sociale et le Respect de l'environnement des projets et réalisations, la "e-sensibilisation" regroupant vidéos pédagogiques, publications et articles sur l'Art urbain et l'éthique du cadre de vie.

Fonctionnement de l'association : l'Etat, le mécénat et le bénévolat

Le Séminaire présente un caractère de service public ; ses objectifs s'inscrivent dans la mise en œuvre de la politique publique de développement durable. L'Etat (MLET) apporte son soutien au Séminaire dont les ressources proviennent du **mécénat**, des cotisations et du bénévolat de ses membres.

La cotisation annuelle de soutien individuelle est de 20€ et celle des sociétés de 500€ à 1000€. Pour les associations et les collectivités, le montant est laissé à leur appréciation. Un fonds d'épargne est dédié aux bourses destinées aux étudiants et aux jeunes professionnels.



DGALN

